

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2202 31/12/1947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

M. Barra, comptable contractuel, et M. Giustinjani, surveillant contractuel, sont affectés au service des travaux publics pour compter de la date de leur débarquement à Djibouti.